

# Conférence des Nations Unies sur les relations consulaires

Vienne, Autriche  
4 mars – 22 avril 1963

Document:-  
**A/CONF.25/C.2/SR.2**

## **2<sup>ème</sup> séance de la Deuxième Commission**

Extrait des  
*Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur les relations consulaires, vol. I*  
*(Comptes rendus analytiques des séances plénières et des séances de la première*  
*et de la deuxième Commission)*

# COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA DEUXIÈME COMMISSION

---

## PREMIÈRE SÉANCE

Mardi 5 mars 1963, à 16 h. 10

Président provisoire : M. VEROSTA (Autriche),  
Président de la Conférence

---

### Election du Président

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE invite les représentants à présenter des candidatures aux fonctions de Président de la Deuxième Commission.

2. M. DADZIE (Ghana) a le grand plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Gibson Barboza, chef de la délégation du Brésil, aux fonctions de Président de la Deuxième Commission. Vu la carrière distinguée et la haute compétence de M. Barboza, le représentant du Ghana espère que cette candidature sera acceptée à l'unanimité.

3. M. MARAMBIO (Chili) appuie cette candidature.

4. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE annonce que, dans ces conditions, la Commission peut renoncer au scrutin secret prévu à l'article 43 du Règlement intérieur.

*M. Gibson Barboza (Brésil) est élu Président de la Deuxième Commission par acclamation.*

La séance est levée à 16 h. 15

---

## DEUXIÈME SÉANCE

Mercredi 6 mars 1963, à 11 heures

Président : M. GIBSON BARBOZA (Brésil)

---

### Hommage rendu à la mémoire de M. Marcelo Deobaldía, représentant de Panama

*Sur la proposition du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Marcelo Deobaldía*

### Election du Bureau

1. Le PRÉSIDENT exprime aux représentants sa profonde gratitude pour l'honneur qu'ils ont fait au Brésil en l'élisant à la présidence de la Commission. C'est avec une grande humilité qu'il accepte l'hommage rendu par son intermédiaire à son pays, qui se targue d'être le champion résolu des relations justes et pacifiques entre les nations. Il tient à remercier tout particulièrement les représentants du Ghana et du Chili dont les paroles généreuses, à l'occasion de son élection, l'ont profondément touché.

2. La première tâche de la Commission est d'élire le Bureau, à savoir, un Premier Vice-Président, un Second Vice-Président et un Rapporteur.

### Election du Premier Vice-Président

3. Le Président invite les délégués à présenter des candidats aux fonctions de Premier Vice-Président.

4. M. DAS GUPTA (Inde) présente la candidature de M. Kamel (République arabe unie).

5. M. MORGAN (Libéria) appuie cette candidature.  
*M. Kamel (République arabe unie) est élu Premier Vice-Président par acclamation.*

### Election du Second Vice-Président

6. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à présenter des candidats aux fonctions de Second Vice-Président.

7. M. NASCIMENTO E SILVA (Brésil) présente la candidature de M. Vranken (Belgique).

8. Le baron VAN BOETZELAER (Pays-Bas) appuie cette candidature.

*M. Vranken (Belgique) est élu Second Vice-Président par acclamation.*

### Election du Rapporteur

9. Le PRÉSIDENT invite les délégués à présenter des candidats aux fonctions de Rapporteur.

10. M. SPACIL (Tchécoslovaquie) présente la candidature de M. Konstantinov (Bulgarie).

11. M. ZABIGAILO (République socialiste soviétique d'Ukraine) appuie cette candidature.

*M. Konstantinov (Bulgarie) est élu Rapporteur par acclamation.*

### Organisation des travaux

12. LE PRÉSIDENT rappelle que les chapitres II et III du projet adopté par la Commission du droit international (A/CONF.25/6), qui correspondent aux articles 28 à 67, ainsi que l'article 69 du chapitre IV, ont été renvoyés à la Commission. Ces articles portent sur les importantes questions des facilités, privilèges et immunités des fonctionnaires consulaires de carrière, des employés consulaires et des consuls honoraires.

13. Le Président propose que la Commission s'ajourne jusqu'à l'après-midi, afin que les délégations puissent étudier les propositions d'amendements qui ont déjà été présentées aux premiers de ces articles.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 11 h. 20.

---